

**CONSEIL DE QUARTIER HOTEL DE VILLE - PONT DE BOIS  
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PLENIERE  
DU 26 Février 2010**

**Représentants du conseil de quartier présents**

- Mesdames Karine GHESQUIER, Jacqueline DELTOMBE, Valérie GRAUWIN, Nadine LEFEBVRE, AGUADO-GUTIERREZ Mariana, BLANC Stéphanie, VIENNE Martine
- Messieurs Bruno PALLO, Pascal DUCRON, Mohammed BELGACEM, Rémy VERRON, Patrick LEFEBVRE, PALLO Bruno, Michel COURSIL

– **Excusés :**

Madame DUCRON Marie, Monsieur STOR Vincent,

**Elus présents**

- Madame Maryvonne GIRARD, Première Adjointe au Maire,
- Monsieur Sébastien COSTEUR, Conseiller municipal délégué à la vie étudiante,

– **Excusés :**

- Madame Corinne KUBERA, Adjointe de secteur,
- 

**Représentants de l'administration présents**

- Madame Saida MELLOUL, Chef de projet
- Monsieur Jean-Christophe RAGUET, Chef du service Démocratie locale - Vie des Quartiers

**Représentants des associations présents**

- Monsieur ZONGO Innocent,
- Madame Anne-Sophie BUCHHOLZER, Théâtre de la Rose des Vents,
- Monsieur Christian FIEUW, E.P.I.C.S.
- Monsieur Robert PLANCKE, A.A.D.L.H,

**ORDRE DU JOUR**

- 1- Élection du Coordinateur et du coordinateur adjoint
- 2- Redéfinition de l'organisation du travail du Conseil de Quartier et son articulation avec les élus et les services municipaux

En raison d'arrivées tardives (panne du métro), M. RAGUET propose que l'ordre du jour puisse être inversé afin de ne pas pénaliser les conseillers de quartiers retardataires dans le cadre du vote. Le choix est donc laissé aux membres présents.

En réponse, Monsieur LEFEBVRE a débuté la séance en fustigeant la Municipalité en raison d'un message qui lui avait été adressé et qui lui proposait que son nom puisse être transmis à M. André Laurent (Adjoint à l'environnement) dans le cadre de la commission téléphonie mobile (puisque M. PALLO n'est plus membre du CDQ).

M. PALLO, quant à lui, souhaite être maintenu au sein de cette commission comme membre de droit dans le cadre du Comité de quartier.

Monsieur RAGUET lui a répondu que cette situation n'est pas possible puisque le comité de quartier n'est pas considéré comme une association (voir les termes de la Charte).

Dans la mesure où aucune décision ne pouvait être prise par les membres présents au sujet des élections du coordinateur et du coordinateur adjoint et en raison de la confusion qui s'est installée, M. RAGUET propose un tour de table afin que chacun puisse s'exprimer.

- M. DUCRON : déclare se maintenir en tant que conseiller de quartier et souhaite que l'on procède rapidement au vote.
- M. ZONGO, membre de droit, préconise que le CDQ soit dissout, qu'il y ait un nouvel appel à candidatures et que celles-ci fassent l'objet d'un vote. Ceci permettrait, selon lui, aux membres du nouveau CDQ ainsi constitué, d'acquiescer une véritable légitimité aux yeux de la Municipalité et de démarrer sur de nouvelles bases.
- M. BELGACEM : se demande pourquoi il y a autant de démissions. Il déplore n'avoir été informé de la démission de Karine GHESQUIER que très récemment et selon lui, « il faut crever l'abcès avant que la situation ne se renouvelle ». Après cela, il souhaite que le vote ait lieu.

Mme GHESQUIER : Rappelle que sa démission est notamment due à des soucis personnels et au souhait de privilégier sa vie de famille. De plus, elle précise que cette démission fait également suite à des désaccords concernant l'articulation du CDQ avec la Municipalité. Souhaite que l'ordre du jour soit maintenu tel qu'il a été annoncé (vote puis discussion). Elle rappelle également que le quorum n'est pas atteint pour le vote tel qu'il a été défini au travers du règlement intérieur du CDQ.

Mme GRAUWIN : Souhaite d'abord procéder au vote avant de discuter du fonctionnement du CDQ.

Mme DELTOMBE : idem

- M. LEFEBVRE : souhaite « remettre à plat le CDQ » et envisager un nouvel appel à candidatures et que les nouveaux conseillers de quartiers soient désignés par un vote. Ce n'est qu'à cette condition, selon lui, que le CDQ pourra avoir une véritable légitimité et travailler de façon objective. Il déplore également que de moins en moins de

conseillers de quartiers prennent la peine d'assister aux réunions fixées.

À cela, Mme GIRARD fait remarquer qu'il est peu probable que M. le Maire accepte cette proposition puisque le CDQ a été validé par le Conseil Municipal.

M. PALLO : a démissionné car « ce sont toujours les mêmes qui travaillent ». Il regrette l'attitude de certains élus qui ne répondent pas aux sollicitations du CDQ et souhaite être maintenu dans ses fonctions au sein de la commission consacrée à la téléphonie mobile.

Mme AGUADO - GUTIERREZ : regrette qu'aucune information concernant les cendres radio-actives émises par les travaux du Grand Stade n'ait été communiquée par la Municipalité et souhaite une rencontre inter-quartiers rapidement avant que les nappes phréatiques ne soient polluées. S'oppose aux propos de M. Lefebvre car la dissolution du CDQ entraînerait la mort de ce CDQ. Elle n'a pas voulu se porter candidate par manque de temps et en ce qui concerne la coordination, « il y a des choses qu'elle ne saisit pas ».

M. RAGUET précise à cela qu'il n'est pas nécessaire de dissoudre le CDQ pour le redynamiser. Il suffirait peut-être que les commissions de travail soient ouvertes plus largement au public, comme le stipule par ailleurs la Charte. Il faut apprendre à travailler au plus près des personnes concernées.

M. PLANCKE : rappelle qu'en tant que membre de droit, il ne peut voter mais souhaite une clarification au sujet du problème posé par le quorum et surtout, il voudrait que le vote ait lieu rapidement « afin que la nouvelle équipe se mette en route ».

**Rappel** : quatre (4) conseillers de quartier ont officiellement démissionné (courrier transmis à la Municipalité). La question des conseillers de quartier régulièrement absents se pose : doit-on les relancer ou les considérer comme démissionnaires, sachant qu'au delà de 3 absences consécutives, le règlement intérieur du CDQ stipule que ceux-ci sont considérés comme tels?

M. RAGUET répond que seuls les membres du CDQ peuvent répondre à cette question et intervenir au niveau de leur règlement intérieur.

M. FIEUW: concernant une éventuelle dissolution de l'actuel CDQ, « il n'est pas nécessaire d'être désigné par un vote quand on a réellement envie de travailler » Selon lui, « trop de démocratie tue la démocratie et au final, cela devient de l'anarchie ». pour lui, « il y a quelque chose qui ne va dans le CDQ Hôtel de Ville / Pont de Bois », il faudrait mieux analyser la situation, se demander pourquoi il y a autant de démissions et autant d'absences.

Mme Nadine LEFEBVRE : idem pour elle. Elle précise toutefois qu'il faut également une connaissance plus accrue du mode de fonctionnement des institutions publiques telles que la collectivité, la région, le Conseil Général... Il faut comprendre que le Mairie ne peut pas apporter une réponse pour chaque dossier traité parce que bien souvent, ce même dossier est traité par différents interlocuteurs et à différents niveaux...

Mme FOREST-BLANC : Ne comprend pas que dès lors que la rencontre des membres du CDQ se fait dans un cadre formel, la discussion s'envenime alors que lorsque ces mêmes personnes se retrouvent de manière informelle, il est possible de discuter de façon

sereine.... Pour elle, élire un coordinateur ne servirait à rien puisque le climat actuel n'y est pas propice. Le risque d'élire quelqu'un maintenant serait qu'il présente sa démission dans 6 mois ...Toutefois, travailler avec un groupe plus restreint serait selon elle, beaucoup plus productif.

M. COURSIL : Avoue ne pas savoir ce qu'il fait là en raison de la confusion qui règne ce soir. Selon, lui le CDQ manque de « sang neuf » et, à l'instar de Mme FOREST-BLANC, l'élection d'un coordinateur n'arrangerait pas forcément la situation puisque ce dernier pourrait subir le même sort qu'il a lui-même subi. Pour lui, il faut savoir qui s'investit réellement sans systématiquement pointer du doigt les personnes inscrites et régulièrement absentes.

M. VERRON : Est d'accord avec l'ensemble des arguments avancés et souhaite une dissolution du CDQ avec de nouvelles élections afin d'assainir la situation.

Mme VIENNE : Souhaite que les élections puissent se dérouler ce soir.

M. COSTEUR : Pour lui, le CDQ est un « gros conseil de quartier avec pleins de projets ». Une dissolution de l'actuel CDQ n'est pas envisageable pour l'heure et il est donc impératif d'attendre la fin de ce mandat pour provoquer de nouvelles élections (2 années). Il faut donc privilégier l'aspect volontariat et le travail afin d'asseoir une véritable légitimité. Il paraît donc essentiel de re-définir le mode de travail du CDQ et mettre en avant un véritable travail en commun entre lui et la Municipalité. Afin d'impulser une véritable dynamique au CDQ, il propose que l'adjoint de secteur ainsi que les élus de secteur qui le souhaitent puissent travailler en commun afin de préparer les séances plénières de façon plus sereine. « Il y a la Charte, et après on peut l'adapter ».

À la question de M. RAGUET concernant les candidats au poste de coordinateur, seule Mme LEFEBVRE Nadine maintient la sienne.

Monsieur RAGUET propose ensuite que soit désigné un coordinateur provisoire en attendant. N'obtenant pas de réponse de la part de tous les conseillers de quartier présents, et n'ayant pu procéder au vote comme prévu dans l'ordre du jour, cette proposition est abandonnée.

**En définitive, la proposition suivante a été retenue :**

Le Bureau (composé de M. COURSIL, M. BELGACEM, Mme LEFEBVRE et Mme MORTIER) sera donc l'interlocuteur entre le CDQ et la Municipalité en attendant que de nouvelles élections soient envisagées pour désigner un coordinateur et un coordinateur adjoint.

Les membres du Bureau devront donc acter la reprise des activités du CDQ à cet effet.

Une réunion de ce bureau sera programmée prochainement.

